

RECHERCHER UNE MISSION (/MISSIONS/)

Accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives en préfecture



Où ? Dordogne (Aquitaine)

Quoi ? Le volontaire en service civique exercera sa mission à la Préfecture de la Dordogne à Périgueux, au sein de la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques.

La DRLP accueille en moyenne 200 usagers par jour pour leurs démarches administratives liées à la délivrance de titres (permis de conduire, cartes grises, cartes d'identité et de séjour...).

La mission consistera à orienter, renseigner et accompagner les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture pour leurs démarches, en complément du travail effectué par les hôtesses d'accueil, afin de limiter les files d'attente et de s'assurer de la présence des pièces nécessaires au dossier.

Le volontaire aura une mission de facilitateur mais également de médiateur auprès du public.

Quand ? À partir du 1 juillet 2015 (10 mois, 28 h/semaine)

Quelle thématique ? Solidarité

Combien de postes ? 1

Quel organisme ? Préfecture de la dordogne



Bruno PASSOT
T : 05 53 02 24 40



2 rue Paul-Louis
Courier
24016 Périgueux



<http://www.dordogne.gouv.fr> ↗

Activités : La Préfecture exerce six missions principales : La représentation de l'Etat et la communication, la sécurité des personnes et des biens, le service au public et la délivrance des titres, le respect de la légalité et de l'Etat de droit, l'intégration sociale et la lutte contre les exclusions et

l'administration du territoire et le développement économique. La Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques est l'une des trois directions de la Préfecture. Elle concourt à l'exercice des libertés publiques fondamentales. Elle organise les élections politiques et professionnelles. Elle délivre aux citoyens les titres d'identité, de circulation et de voyage nécessaires aux actes de la vie quotidienne et professionnelle. Elle assure l'accueil des étrangers et autorise dans le cadre législatif leur séjour. Enfin, elle instruit les procédures pour l'organisation des manifestations sportives, taxis, agent immobilier, funéraire et installations classées pour la protection de l'environnement.